



## Garantie produit limitée pour les composants d'entrée

### Couverture de la garantie

Sous réserve des conditions, exclusions et limitations énoncées dans la présente, ODL Incorporated (ODL) garantit que son produit de composants d'entrée (produit) est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui rendraient le produit impropre à son utilisation normale et recommandée.

Cette garantie s'applique uniquement au premier acheteur (Client) du produit d'ODL. Cette garantie ne s'étend pas au consommateur final, et cette garantie n'est pas destinée à être transmise au consommateur final ou à être portée à l'attention du consommateur final dans le cadre de la vente de tout bien dont le produit devient un composant.

LA DURÉE DE CETTE GARANTIE COMMENCE À LA DATE D'ACHAT PAR LE CLIENT ET SE PROLONGERA POUR LES PÉRIODES SUIVANTES:

1. Garantie de vingt ans pour le composant en verre isolé du produit. Pour les composants de cadre High Performance, FiberPro et FiberMate, ODL doit recevoir cette réclamation écrite pendant la durée de vie des produits.
2. Garantie d'un an pour tous les autres composants du produit.
3. Si le produit utilise des matériaux de cadre FiberMate®, FiberPro™ ou High Performance®, il existe une garantie limitée à vie sur les composants du cadre.
4. Si le produit est un store interne Light-Touch®, vingt ans après le fonctionnement du store, le joint en verre isolé et le mécanisme de commande externe fixé au verre.
5. Si le produit est un abat-jour de porte: garantie de dix ans sur le fonctionnement de l'abat-jour, du tissu et des mécanismes de contrôle externes attachés au verre.
6. Si le produit est une vitre de porte ODL Severe Weather®: une garantie de vingt ans pour le joint de vitre isolante, le fonctionnement du store et les mécanismes externes.
7. Si le produit est une lampe de porte à ventilation de la série Pro (modèle ODL 799 uniquement), une garantie de vingt ans pour tous les composants du produit.
8. Si le produit est une grille extérieure Veranda™, il y a un joint de verre de vingt ans et une garantie de finition de cinq ans.
9. Si le cadre est en PVC (construit et vendu par ODL Canada), il y a une garantie limitée de 5 ans sur les composants du cadre.

### Exclusions de la couverture

Cette garantie ne couvre pas:

1. Les défauts ou dommages résultant de l'expédition par des transporteurs publics, des transports privés ou d'autres moyens de transport.
2. Défauts ou dommages résultant d'une manipulation, d'un nettoyage ou d'un entretien inadéquats, d'un vitrage, d'une installation ou d'une finition défectueuse ou inappropriés (y compris le vitrage, l'installation ou la finition non conformes aux instructions d'ODL) accident, cas de force majeure, actes humains intentionnels, mauvaise utilisation, abus, ou toute circonstance indépendante de la volonté d'ODL.
3. Produit installé ou soumis à des conditions de chaleur élevée, des conditions d'humidité élevée, des vibrations élevées ou des changements de température extrêmes.
4. Produit installé dans un vitrage en pente.
5. Produit contenant des composants en plastique, installé dans des conditions de chaleur élevée, comme derrière une contre-porte, ou peint d'une couleur sombre.

6. Produit soumis à des contraintes résultant de l'application localisée de chaleur, du mouvement du bâtiment et / ou des composants du bâtiment, ou de l'expansion ou de la contraction des éléments de la fondation.
7. Les frais de main-d'œuvre, d'expédition ou autres frais encourus ou réclamés par le client.
8. Accessoires fabriqués par des personnes autres que ODL.
9. Produit fabriqué avant le 1er avril 1986.

### Inspection et découverte du défaut

Il est de la responsabilité du client d'inspecter le produit immédiatement après réception de l'expédition. Si un défaut est couvert lors de cette inspection, le client doit suivre les procédures de réclamation énoncées ci-dessous.

ODL n'aura aucune obligation en vertu de cette garantie en ce qui concerne tout défaut raisonnablement décelable lors d'une inspection immédiate après que le produit a été installé (ou utilisé d'une autre manière). Si un défaut survient après la réception de l'expédition pendant la période de garantie, le client doit également suivre les procédures de réclamation énoncées ci-dessous.

### Procédures de réclamation

Le Client doit respecter la procédure suivante pour faire une réclamation selon la garantie:

1. Le client doit présenter une réclamation écrite à ODL Incorporated au 215 East Roosevelt Avenue, Zeeland, MI, 49464, dans les 30 jours suivant la découverte d'un défaut. Pour le composant cadre High Performance, ODL doit recevoir cette réclamation écrite pendant la durée de vie des Produits. Pour le composant en verre isolé, l'unité ou le mécanisme isolé pour store intérieur Light-Touch ou la lampe de porte à ventilation Pro-Series, ODL doit recevoir cette réclamation pendant la période de garantie de vingt ans. Pour tous les autres composants du produit, ODL doit recevoir cette réclamation pendant la période de garantie d'un an.
2. Le client doit faire preuve de diligence raisonnable pour inclure dans la réclamation écrite tous les éléments suivants:
  - a. Description adéquate du (des) défaut (s) de réclamation.
  - b. Identification de la conception ou du modèle du produit.
  - c. Dimensions exactes du produit.
  - d. Date de fabrication du produit (cette date est estampée de façon permanente à l'intérieur du verre scellé sur l'entretoise tubulaire en aluminium).
  - e. La date d'achat du client, le lieu d'achat, le prix d'achat et la date de livraison au client.
3. Le client doit, à la demande d'ODL, autoriser ODL ou son représentant à inspecter le produit.

### Recours

Après avoir reçu une réclamation valide, ODL, à sa discrétion, soit (A) réparera le Produit, soit (B) fournira un Produit de remplacement (ou une pièce, selon le cas) de type et de conception similaires.

Le remplacement du composant en verre isolé ou une unité ou un mécanisme isolé aveugle interne Light-Touch du produit entraînera les frais suivants pour le client en fonction du pourcentage du prix de gros alors en vigueur d'ODL pour un produit comparable:

Période écoulée après le montant de l'achat des frais (années)	au Client
0-5	rien
6	20%
7	30%
8	40%
9	50%
10	60%
11-15	70%
15-20	80%

Si ODL choisit de fournir un produit de remplacement, la garantie limitée sur le produit de remplacement durera pour le reste de la garantie sur le produit d'origine. Si le client ne fournit pas de preuve satisfaisante de la date d'achat, la date de fabrication sera utilisée à la place.

La responsabilité d'ODL dans le cadre de cette garantie est limitée à (A) ou (B) ci-dessus, et ODL ne sera en aucun cas responsable de l'expédition, de la main-d'œuvre, de l'enlèvement du produit d'origine, de l'installation du produit, des dépenses ou d'autres frais, coûts ou réclamations encourus par le client.

### Exclusions de la garantie

ODL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS UNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT OU TOUT REMPLACEMENT, ET ODL N'OFFRE AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, EN CE QUI CONCERNE LE PRODUIT (OU TOUT REMPLACEMENT). SAUF DANS LA MESURE PRÉVUE ICI.

### Limitation des recours

LES RECOURS ÉNONCÉS CI-DESSUS SONT LES RECOURS EXCLUSIFS DU CLIENT EN CAS DE VIOLATION DE GARANTIE OU DE NÉGLIGENCE. EN AUCUN CAS, ODL NE SERA RESPONSABLE DU CLIENT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE POUR TOUT DOMMAGE GÉNÉRAL, ACCESSOIRE OU INDIRECT.

Sauf modification dans un écrit ultérieur signé à la fois par ODL et le client, cette garantie est la garantie complète et exclusive relative au produit, et elle remplace tous les accords antérieurs et autres communications relatives au produit. Aucun employé d'ODL ou de toute autre partie n'est autorisé à offrir une garantie en plus de cette garantie. L'invalidation de l'une ou plusieurs des dispositions de cette garantie n'invalidera ni n'affectera l'une des autres dispositions.

Cette garantie n'est pas transférable. En vigueur le 28 février 1994.



Building Value  
Into Building Products®

215 East Roosevelt Ave., Zeeland, MI 49464  
800.253.3900 www.odl.com